

Les substances chimiques : gestion du risque pour la santé et de la formation d'atmosphères explosives (recyclage pour conseiller en prévention)

 4 h  95,00 €

Public

Etre conseiller en prévention

Prérequis

Etre conseiller en prévention

Objectifs

Gestion du risque chimique :

Prévention de l'exposition des travailleurs, risque corrosif ou d'atmosphère explosive : les grands axes de la prévention du risque chimique

L'utilisation de substances chimiques est omniprésente au travail et les risques associés sont conséquents. La gestion et prévention associées sont essentielles.

Ce recyclage développera les 3 axes suivants :

- 1) Prévention de l'exposition aux substances chimiques : fiches de sécurité, valeurs limites d'exposition, impact sur la santé. Comment éviter l'exposition des travailleurs aux substances qu'ils manipulent?
- 2) Gestion du risque corrosif : une substance corrosive a aussi un potentiel de brûlure chimique. Comment se prémunir de ce risque?
- 3) Risque de formation d'atmosphère explosive : les substances liquides, solides peuvent présenter un risque de formation d'atmosphère explosive. Comment répondre à ce risque?

A l'issue de ce recyclage, les participants auront une vue claire sur le "pourquoi" et le "comment" assurer la prévention du risque chimique au travail.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

95,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 Liège

- > Le 28 novembre 2025
De 8h30 à 12h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de recyclage de conseiller en prévention

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>)

Formation agréée Cefora (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)



> **Reconnaissance**

Répondre au Code du Bien-être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informé des modifications dans la réglementation et les progrès scientifiques dans le domaine.

Les formations sont reconnues par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale